
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 17 juillet 2021
Présents : 6	L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Laurence DUMAS, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE, Valérie DUPEYROUX, Lisette GIRAUD CHAMBRE, Jean-François PARSOL
Votants: 11	Représentés: Frédéric CANAL par Jean-François PARSOL, Philippe DAYMARD par Laurence DUMAS, Céline BREUIL par Valérie DUPEYROUX, Isabelle MORANGE par Laurence DUMAS, Chrystelle VIGNAU par Jean-François PARSOL
	Secrétaire de séance: Lisette GIRAUD CHAMBRE

Objet: Aménagement du temps de travail d'un poste d'ATSEM principale de 2ème classe : Création de poste à 21.09 H hebdomadaires - DE 2021 047

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-3 4° ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n° 2006-596 du 12 mai 2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2006-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Considérant que la Commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement ;

Considérant le rapport de Madame le Maire qui met en exergue la nécessité de réaménager le poste de l'ATSEM principale de 2ème classe à 8.66 heures hebdomadaires en vue de lui augmenter son temps de travail, considérant la suppression du poste d'adjoint technique territorial en charge du service du repas de la cantine scolaire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'un poste d'agent territorial spécialisée principale des écoles maternelles de 2ème classe, à compter du 01^{er} septembre 2021, pour 21.09 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

- De supprimer le poste d'agent territorial spécialisée principale des écoles maternelles de 2ème classe à 8.66 heures hebdomadaires ;
- Qu'à défaut de recrutement d'un fonctionnaire, le dit poste pourra être occupé par un contractuel;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut en vigueur, indice brut 359.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Objet: Equipement informatique pour la mairie et lécole 2021 : sollicitation d'aides de la part du Conseil Départemental de la Corrèze - DE 2021 048

Madame le Maire rapelle au Conseil Municipal les principes de la politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023, et notamment le Contrat de Solidarité Communale pour cette dite période.

L'installation de matériels informatiques au sein des mairies et écoles rentrent dans ce dispositif d'aides : ainsi Madame le Maire expose alors à l'assemblée délibérante que les dépenses afférentes au remplacement de l'ordinateur principal de la mairie, ainsi que l'installation d'un écran interactif dans la classe de maternelle à l'école et l'acquisition d'une TV et webcam pour la salle du conseil municipal sont éligibles.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE

- De solliciter l'attribution de subvention de la part du Conseil Départemental de la Corrèze, dans le cadre des équipements informatiques pour la mairie et l'école, au taux de 25 % ;
 - D'approuver le plan de financement suivant :
 - * PC BUSTER : 765.00 € TTC
 - * TECH MEDIA INFORMATIQUE : 3 850.00 € HT soit 4 620.00 € TTC
 - * DARTY : 663.97 € HT soit 829.96 € TTC
- TOTAL : 6 214.96 € TTC
- * Subvention de l'Etat à hauteur de 50 % - DETR 2021 Ecole numérique : 1 925.00 €
 - * Subvention du Conseil Départemental 19 à hauteur de 25 % : 1 019.00 €
 - * Autofinancement : 3 270.96 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet: Proposition de petits mobiliers pour logement communal - DE 2021 049

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal d'une proposition de Madame X, locataire du logement communal situé 1 route de Spontour, de céder à la commune (avec contrepartie financière) des meubles et appareils électro-ménagers dans la mesure où elle quitte ce dit logement le 31 juillet 2021.

Lecture est donnée de la liste des petits mobiliers proposés, dont le détail est :

REZ DE CHAUSSEE	
COULOIR	Meuble téléphone
	Console avec plateau en marbre et son miroir
	Miroir (haut escalier)
	Aménagement sous escalier avec étagères
	Meuble à fermeture coulissante et table modulable
	Table de cuisine
	Lave-vaisselle

CUISINE	Plafonnier
	Petit meuble en bois
	Hotte
	/
	/
SALLE A MANGER	Vaisselle en chêne sombre
	Table à manger en merisier + 6 chaises
	Meuble de rangement en chêne sombre
SALON	Etagère à rangement DVD
	1 ^{er} grand meuble TV + 2 ^{ème} petit meuble TV
	TV grand format SAMSUNG
	Canapé d'angle 3 places
	Poêle à granulés (nettoyé et révisé le 23 juillet 2021)
	Lustre ventilateur
	Table de salon
	2 appliques
BUANDERIE	Etagère
	Lave-linge
WC	Plafonnier

ETAGE	
SALLE DE BAIN	Placard avec étagères
	Plafonnier
CHAMBRE 1	1 lit de 160x200
	1 sommier
	1 matelas
	2 tables de chevet en merisier clair
	1 armoire en merisier clair
	Lustre
WC	Plafonnier

CAVE
Meuble étagères en formica

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'accepter la proposition de Madame X et de lui verser 2500 € en contrepartie.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES

* Constat est fait que de nombreux enfants viennent jouer dans la cour de l'école pendant la période estivale : il est rappelé qu'ils sont sous l'entière responsabilité des parents et que la commune déclinera toute responsabilité en cas d'incident.

* Discussion autour du projet d'aménagement des terrains sous le stade : volonté de créer 3 lots d'habitation ainsi que 5 lots pour l'installation de bâtiments pour des artisans/commerçants. Un rendez-vous sur place doit avoir lieu fin juillet avec les services de la DDT de la Corrèze.

La séance est levée à 10h50.

Le Maire,
DUMAS Laurence


